

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2290

12 octobre 2007

### SOMMAIRE

Abendi S.A. ....	109911	Intrawest Holdings S.à r.l. ....	109874
Anatolie Finance S.A. ....	109884	Ipool S.à r.l. ....	109898
Anglo American Finance S.A. ....	109885	Island Fibre Holding S.A. ....	109908
Atelier Orloff S.p.r.l. ....	109884	ITW SP Europe S.à r.l. ....	109900
Bel Re S.A. ....	109896	LDVF1 FIP S.à.r.l. ....	109898
Broadway Properties Sàrl ....	109883	Liberty Capital S.A. ....	109906
Canimmo Holding S.A. ....	109908	LuxCo 41 S.à r.l. ....	109920
Cercle de Bridge de Luxembourg ....	109897	Lux Financial Solutions S.à r.l. ....	109885
Combustibles Goossens S.à r.l. ....	109915	Manulife European Investments (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	109904
Cortez Ventures S.A. ....	109910	March Europe S.A. ....	109898
Deco et Buro S.à r.l. ....	109910	Mars Propco 4 S.à r.l. ....	109875
Decofinance S.A. ....	109916	Milano Investments S.à r.l. ....	109896
Educational Testing Service (ETS) Global Participations S.à r.l. ....	109875	MR Invest S.A. ....	109906
EPI Q2 Group Management S.à r.l. ....	109901	Nautifin S.A. ....	109897
Euroinvest (Hungary 2) S. à r.l. ....	109920	Newco S.à r.l. ....	109905
E.V.A.F Luxembourg I S.à r.l. ....	109897	Parkridge Spain 1 S.à r.l. ....	109913
Faber (Luxembourg) Holding S.A. ....	109899	PL Investissements S.A. ....	109905
Fortezza Parent S.à r.l. ....	109874	ProLogis Spain XXV (P) S.à r.l. ....	109913
Fortezza Servco S.à r.l. ....	109899	Simfo S.A. ....	109884
Fortis International Finance Luxembourg S.à r.l. ....	109875	Snobfood Investments S.à r.l. ....	109915
Franzen & Schieben IT-Services S.à r.l. .	109919	Sun Microsystems Luxembourg S.à.r.l. .	109883
Headland Finance and AFG Luxembourg S.N.C. ....	109903	Syré Zahntechnik S.à r.l. ....	109909
Immobilière SCHLASSGOART (Groupe ARBED) ....	109906	TAG I.D. S.A. ....	109896
Intermedia Luxembourg S.à r.l. ....	109905	Tiberinvest S.A. ....	109874
Intermedia Luxembourg S.à r.l. ....	109905	TS Villiot S.à.r.l. ....	109901
		Venglo Capital S.A. ....	109885
		Zillertal S.à r.l. ....	109918

**Intrawest Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 120.197.

—  
**EXTRAIT**

En date du 10 août 2007, le conseil d'administration a décidé de transférer son siège social du 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, avec effet au 13 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 10 août 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007109676/7801/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06675. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070124963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

---

**Fortezza Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 112.379.

—  
**EXTRAIT**

En date du 10 août 2007, le conseil d'administration a décidé de transférer son siège social du 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, avec effet au 13 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007109681/7801/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06679. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070124951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

---

**Tiberinvest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 78.307.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

*Pour extrait conforme*

Signature

Référence de publication: 2007109725/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02810. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070125098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

---

**Educational Testing Service (ETS) Global Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 81.101.

—

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mars 2001, acte publié au Mémorial C no 887 du 17 octobre 2001, mise en liquidation par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 29 décembre 2006, acte publié au Mémorial C no 643 du 18 avril 2004.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EDUCATIONAL TESTING SERVICE (ETS) GLOBAL PARTICIPATIONS S.à r.l. (liquidée)*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007109586/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03335. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070124768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

**Mars Propco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.295.

—

EXTRAIT

En date du 10 août 2007, le conseil d'administration a décidé de transférer son siège social du 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, avec effet au 13 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007109587/7801/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06541. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070125022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

**Fortis International Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.443.

—

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twentieth day of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FORTIS INTERNATIONAL FINANCE (DUBLIN), an unlimited company organized under the laws of Ireland, having its principal place of business at Fortis House, Park Lane, Spencer Dock, IFSC, Dublin 1, Ireland,

here represented by Ms. Annick Braquet, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on July 17, 2007.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name FORTIS INTERNATIONAL FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

### Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is to engage in financial transactions and activities and may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may also acquire participations in Luxembourg or abroad in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management, development, and control of any such companies or enterprises.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-) represented by one hundred (100) shares in registered form with a par value of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

In case of a transfer of shares to non-shareholders, the transfer is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of A managers and B managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Notwithstanding article 8.1, the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers shall require the prior written approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders with respect to the declaration by the Company of any amount (both principal and accrued yield) becoming due and payable by the Company on any instruments issued by the Company.

8.3. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any A manager acting jointly with any B manager of the Company.

#### Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice provided however that the board of managers will meet at least once every calendar year.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, provided however that a resolution always requires the affirmative vote of an A manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the sole manager of the Company or by the joint signature of any A manager and any B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.3. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### **IV. General Meetings of Shareholders**

##### **Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

##### **Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

##### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first day of December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. Without prejudice to the above, the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

##### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

#### **VII. General provision**

**17.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

*Subscription - Payment*

Thereupon, FORTIS INTERNATIONAL FINANCE (DUBLIN), pre-named and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all one hundred (100) shares by contribution in cash, so that the amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Estimate*

For the purpose of the registration, the amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-) is valued at EUR 72,424.40 (seventy-two thousand four hundred and twenty-four euro forty cents).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,500.-

*Resolutions of the Single Shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the single shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager A of the Company for an indefinite period:
  - FORTIS INTERNATIONAL FINANCE (DUBLIN), an unlimited company incorporated under the laws of Ireland, having its principal place of business at Fortis House, Park Lane, Spencer Dock, IFSC, Dublin 1, Ireland.
2. The following persons are appointed as managers B of the Company for an indefinite period:
  - UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à.r.l., having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 64.474; and
  - Pascal Hobler, banker, born on March 24, 1968 in Metz, France, professionally residing at 50, avenue Kennedy, L-2951 Luxembourg.
3. The registered office of the Company is set at Grand-Duchy of Luxembourg, L-1331, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Dividend policy*

The single shareholder declares that (i) it does not intend to resolve to distribute any dividends on the shares payable by the Company, and (ii) it does not intend to grant prior approval to the board of managers of the Company declaring any amount (both principal and accrued yield) becoming due and payable by the Company on any instruments issued by the Company.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil sept, le vingtième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FORTIS INTERNATIONAL FINANCE (DUBLIN), une société de droit Irlandais, ayant son siège social à Fortis House, Park Lane, Spencer Dock, IFSC, Dublin 1, Irlande,

ici représenté par Mme Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

en vertu d'une procuration donnée le 17 juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination FORTIS INTERNATIONAL FINANCE LUXEMBOURG S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet de prendre part à des transactions et activités financières et pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. La Société en outre acquérir des participations à Luxembourg ou à l'étranger dans des sociétés ou des entreprises sous quelque forme que ce soit, et gérer, développer, et contrôler chacune de ces sociétés ou entreprises.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000,-), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Par exception à l'article 8.1, le gérant unique ou, si la société est gérée par une pluralité de gérant, le conseil de gérance, devra requérir l'approbation préalable de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés concernant la déclaration par la Société de tout montant (aussi bien principal que des intérêts courus) arrivés à échéance et payable par la Société sur tout titre émis par la société.

8.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérants unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par un gérant A agissant conjointement avec un gérant B.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, sous réserve toutefois que le conseil de gérance se réunisse au moins une fois par année civile.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, sous réserve que la décision obtienne toujours le vote approuvatif d'un gérant A. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature/ signature conjointe de tout/deux gérant(s) ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.3. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée Générale des Associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures

des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

### *Souscription - Libération*

FORTIS INTERNATIONAL FINANCE (DUBLIN), représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cent (100) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000,-) est évalué à EUR 72.424,40 (soixante-douze mille quatre cent vingt-quatre euros quarante cents).

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 2.500,-

### *Décisions de l'Associé Unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

- FORTIS INTERNATIONAL FINANCE (DUBLIN), une société de droit Irlandais, ayant son siège social à Fortis House, Park Lane, Spencer Dock, IFSC, Dublin 1, Ireland;

2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à.r.l., une société de droit de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.474; et

- Pascal Hobler, banquier, né le 24 mars 1968 à Metz, France, résidant professionnellement au 50, avenue Kennedy, L-2951 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331.

#### *Politique de paiement*

L'associé unique déclare (i) qu'il n'a pas l'intention de décider quelque distribution de dividendes que ce soit sur les actions de la Société et (ii) qu'il n'a pas l'intention de donner une approbation préalable au conseil de gérance pour déclarer quelque montant que ce soit (aussi bien (aussi bien principal que des intérêts courus) arrivés à échéance et payable par la Société sur tout titre émis par la société.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, Relation: LAC/2007/20027. — Reçu 724,48 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007109240/242/431.

(070124669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

#### **Sun Microsystems Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 77-79, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 76.953.

#### EXTRAIT

A la suite d'une modification cadastrale, l'adresse du siège social de la Société s'est trouvée changer de 12, rue Pafebruch, L-8308 Capellen à 77-79, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

Luxembourg, le 30 août 2007.

*Pour SUN MICROSYSTEMS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée*

Signature

Référence de publication: 2007109690/833/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04159. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070124928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

#### **Broadway Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 122.392.

#### EXTRAIT

Il ressort du conseil de gérance du 7 septembre 2007 que le siège social de la société est transféré du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Pour BROADWAY PROPERTIES S.à.r.l., Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2007109691/833/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04899. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

---

**Atelier Orloff S.p.r.l., Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 101.306.

—  
**FERMETURE DE SUCCURSALE**

*Décision prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue le 19 décembre 2006 à Bruxelles*

L'Assemblée a décidé à l'unanimité des voix de fermer, et ce avec effet au 31 décembre 2006, la succursale luxembourgeoise de la S.p r.l. ATELIER ORLOFF sise rue de Nassau, 16 à 2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

LUXFIDUCIA

Signature

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Référence de publication: 2007109688/1629/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06366. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

---

**Anatolie Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 50.343.

—  
Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 23 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007104349/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06301. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

---

**Simfo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 25.597.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109737/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI02951. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

---

**Venglo Capital S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 83.864.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109722/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02811. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070125096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

**Anglo American Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 41.830.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Signature

Administrateur/Gérant

Référence de publication: 2007109724/1115/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09265. - Reçu 38 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070124927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

**Lux Financial Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 131.414.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' register under Section B, number 37.974,

represented by Patricia Schon, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, by virtue of a proxy given at Luxembourg, on 24 July 2007.

The above mentioned proxy, signed by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in above stated capacity, has requested the above notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

**Chapter I.- Form, corporate name, registered office, object, duration**

**Art. 1. Form, Corporate name.** There is hereby established by the single founding member a company (the «Company») in the form of a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company is initially composed of one single member, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several members, but not exceeding forty (40) members, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the corporate name of LUX FINANCIAL SOLUTIONS S.à r.l.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Managers or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Managers or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities, which may be convertible into shares of the Company or not. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II.- Capital, shares

**Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 125 (one hundred and twenty five) shares. Each issued share has a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extend otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its members, to offset any net realised losses, to make distributions to the members in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** The single member may freely transfer its shares.

The shares may be transferred freely amongst members when the Company is composed of several members. Save as otherwise provided by the Laws, the shares may be transferred to non-members only with the authorisation of members representing at least three quarters of the issued capital, given at a general meeting of members.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the single member or the general meeting of members.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single member or, as the case may be, of the general meeting of members adopted

in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Company may acquire its own shares in view of and subject to their immediate cancellation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a member.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single member or any of the members does not put the Company into liquidation.

### Chapter III.- Managers, statutory auditor

**Art. 9. Management.** The Company shall be managed either (i) by two managers, acting jointly, who need not be members (the «Managers») or (ii) by a board of managers composed of at least (3) members, who need not be members of the Company (the «Board of Managers»).

The two Managers will be elected by the single member or, as the case may be, by the general meeting of the members, who will determine the term of their office.

In the case of a Board of Managers, the single member or, as the case may be, the general meeting of members shall elect one (1) Manager who will have the title of «A Manager» and one (1) Manager who will have the title of «B Manager», who need not to be member.

The Board of Managers (if any) will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Managers, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the «Secretary»).

The Board of Managers (if any) will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers (if any) must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers (if any), except that in his absence the Board of Managers (if any) may appoint another member of the Board of Managers (if any) as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of Board of Managers meetings (if any) shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as a reasonably detailed agenda and be accompanied by any relevant paper. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Managers (if any). No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (if any).

Every Board of Managers meeting (if any) shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine. Any member of the Board of Managers (if any) may act at any meeting of the Board of Managers (if any) by appointing in writing another member of the Board of Managers (if any) as his proxy.

A quorum of the Board of Managers (if any) shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Managers (if any) holding office and always with the A Manager and the B Manager in case of Board of Managers. If a quorum is not present within an half an hour of the time appointed for the meeting or ceases to be present, the Manager(s) present shall adjourn the meeting. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Managers (if any) present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Managers (if any) may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Managers (if any), is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers (if any) which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers (if any).

The members shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Management.** The Managers or as the case may be, the Board of Managers, are (is) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the single member or, as the case may be, the general meeting of members are in the competence of the Managers or as the case may be, the Board of Managers.

**Art. 11. Management Fees and Expenses.** The Managers or as the case may be, the members of the Board of Managers, may receive a management fee in respect of the carrying out of his(their) management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Managers in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 12. Managers' Liability.** No Manager or, as the case may be, no member of the Board of Managers commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such Manager or member of the Board of Managers is only liable for the performance of its duties.

**Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Managers or as the case may be, the Board of Managers may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of the two managers or any two members of the Board of Managers.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Managers or as the case may be, the Board of Managers, within the limits of such special power.

**Art. 14. Records of Managers Resolutions.** The resolutions of the Managers (if any) shall be recorded in writing. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the two Managers or by two members of the Board of Managers (if any).

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

**Art. 15. Statutory Auditors.** The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may be, and shall be in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be members.

The statutory auditor(s) will be elected will be elected by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members.

#### Chapter IV.- General meeting of members

**Art. 16. Powers of the Meeting of Members.** Any regularly constituted meeting of members of the Company represents the entire body of members.

The general meeting of members shall have such powers as are vested with the general meeting of members pursuant to these Articles of Association and the Laws.

If the Company is composed of one single member, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of members. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting of members, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) members, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the third of April at 11.00 a.m. and the first time in the year 2008.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 18. Other General Meetings.** If the Company is composed of no more than twenty five (25) members, the decisions of the members may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers to the members in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the members are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and send it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of members shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single member, the members may meet in a general meeting of members upon issuance of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws, by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the statutory auditor (if any) or, more subsidiarily, by members representing half the corporate capital. The convening notice sent to the members will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of members. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the members are present or represented at a general meeting of members and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Members' meetings, including the annual general meeting of members (if any), may be held abroad if, in the judgement of the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Attendance - Representation at a Meeting of Members.** All members are entitled to attend and speak at any general meeting of members.

A member may act at any general meeting of members by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a member himself. The Managers or, as the case may be, the Board of Managers, may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers at least five

days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a member, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of members, subject to the production of such evidence of authority as the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, may require. The Managers or, as the case may be, the Board of Managers may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of members.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of members.

**Art. 20. Proceedings at a Meeting of Members.** Any general meeting of members shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers.

The chairman of the general meeting of members shall appoint a secretary.

The general meeting of members shall elect one scrutineer to be chosen from the members present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 21. Vote at a Meeting of Members.** An attendance list indicating the name of the members and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of members.

The general meeting of members may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of members resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of members other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted by a majority of members present or represented, representing at least half of the issued capital.

At any extraordinary general meeting of members, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions are validly adopted only by a majority of members representing at least three quarters of the issued capital.

**Art. 22. Minutes of member(s)' resolutions.** The minutes of the general meeting of members shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any members or proxies of members, who so request.

The resolutions adopted by the single member shall be documented in writing and signed by the single member.

Copies or extracts of the resolutions adopted by the single member, of the minutes of the general meeting of members as well as the written members resolutions to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any Manager.

#### Chapter V.- Financial year, distribution of earnings

**Art. 23. Financial Year.** The Company's financial year begins on the 1st day of January in each year and ends on the 31st day of December in the same year.

**Art. 24. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Managers or, as the case may be, the Board of Managers draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual accounts are submitted to the single member or, as the case may be, to the general meeting of members, who shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Prior to such approval, each member or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 members, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of members.

**Art. 25. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single member or, as the case may be, the general meeting of members shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the members, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Managers or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the members. The Managers or, as the case may be, the Board of Managers fixe(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI.- Dissolution, liquidation

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved prior to the term provided in article 4 of the present Articles of Association, by a resolution of the single member, or, as the case may be, by the general meeting of members adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the members in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### Chapter VII.- Applicable law

**Art. 27. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder(s)	Subscribed and paid-in capital EUR	Number of shares
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., .....	12,500.-	125
Total: .....	12,500.-	125

Proof of such payment has been given to the undersigned notary.

##### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,800.-

##### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2007.

##### *Extraordinary general meeting*

The above-named party, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at two Managers the management of the Company and further appointed, with immediate effect, the following person(s) for a period ending on the date of approval of the annual accounts for the year 2007:

- Philippe Palmans, company director, with a professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and
- Patricia Schon, company director, with a professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

2. Resolved to establish the registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up by the undersigned notary in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the undersigned notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-37.974,

représentée par Patricia Schon, demeurant professionnellement à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Ladite procuration, signée par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa capacité ci-dessus mentionnée, a requis du notaire instrumentant d'établir les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

### Chapitre I<sup>er</sup>.- Forme, dénomination, siège, objet, durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cessions de parts sociales ou d'émissions de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination: LUX FINANCIAL SOLUTIONS S.à r.l.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du ou des Gérants ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du ou des Gérants ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Si le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, lesquels pourront être convertibles en parts sociales de la Société ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### Chapitre II.- Capital, parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital émis de la Société est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a racheté à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** L'associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés si la Société a plusieurs associés. Sauf dispositions contraires dans la Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Chaque part sociale donne droit à un vote, sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales en vue et à condition de les annuler immédiatement.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînent pas la liquidation de la Société.

### Chapitre III.- Gérance, commissaires aux comptes

**Art. 9. Gestion.** La Société est gérée soit (i) par deux Gérants, agissant conjointement, associés ou non (ci-après les «Gérants») ou (ii) par un conseil de gérance composé au moins de (3) gérants, associés ou non (le «Conseil de Gérance»).

Les deux Gérants seront nommés par le membre unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront la durée de leur mandat.

Dans le cas d'un Conseil de Gérance, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, nommera un (1) Gérant portant le titre de «Gérant A», qui n'a pas besoin d'être un associé et un (1) Gérant qui portera le titre de «Gérant B», qui n'a pas besoin d'être un associé.

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a) (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a), mais en son absence le Conseil de Gérance (s'il y en a) peut désigner un autre membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) devra être envoyée à tous les membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour raisonnablement détaillé et accompagné de tout document pertinent le cas échéant. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance (s'il y en a).

Toute réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance (s'il y en a) choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a) en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) est présente ou représentée et toujours en comptant le Gérant A et le Gérant B en cas de nomination d'un Conseil de Gérance. Si le quorum n'est pas présent dans la demi-heure qui suit l'heure de convocation, ou cesse d'être présent, le(s) Gérant(s) présent(s) ajourneront la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de

communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les membres du Conseil de Gérance (s'il y en a), est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a), dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (s'il y en a).

Les associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la société.

**Art. 10. Pouvoirs de gestion.** Les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, relèvent de la compétence Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 11. Rémunération et dépenses.** Les Gérants ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

**Art. 12. Responsabilité des gérants.** Les Gérants ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant ou membre du Conseil de Gérance est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe des deux Gérants ou de deux membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 14. Procès-Verbaux de Résolutions de Gérance.** Les résolutions des Gérants sont, le cas échéant, enregistrées par écrit. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un Gérant.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et, le cas échéant, par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

**Art. 15. Commissaire aux Comptes.** Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent être contrôlés, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi, par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non.

Le ou les commissaires aux comptes, seront nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermineront leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV.- Assemblée générale des associés

**Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés.** Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés est investie de tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

**Art. 17. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le 3 avril à 11.00 heures et pour la première fois en 2008.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autres assemblées générales.** Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance aux associés par écrit et transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée. Les conditions de quorum et de majorité applicables à

l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés doivent s'appliquer mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou la Loi, sur convocation des Gérants ou, selon le cas, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en a un), ou plus subsidiairement, des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et une indication des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également décrire toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeures, appréciées souverainement par les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, le requièrent.

**Art. 19. Présences - Représentation.** Tous les associés ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non. Les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent arrêter la forme des procurations et ils peuvent exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout associé, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'il estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des associés, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance pourraient exiger. Les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des associés.

**Art. 20. Procédure à l'assemblée générale des associés.** Chaque assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un scrutateur parmi les associés présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 21. Vote à l'assemblée des associés.** Une liste de présence, indiquant le nom des associés et le nombre des parts sociales pour lesquelles ils votent, est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des associés décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des associés, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés présents ou représentés, qui doivent au moins représenter la moitié du capital social émis.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des associés, convoquée conformément aux présents Statuts ou à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis.

**Art. 22. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout associé ou mandataire d'associé qui en fait la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique sont consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par l'associé unique, des procès-verbaux de l'assemblée générale des associés ainsi que les résolutions écrites des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un Gérant.

## Chapitre V.- Année sociale, répartition des bénéfices

**Art. 23. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

**Art. 24. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance dressent un inventaire des actifs et passifs et établissent le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la Loi et aux pratiques comptables luxembourgeoises.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Avant cette approbation, tout associé ou son mandataire, peut prendre communication de ces documents financiers au siège social. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 25. Répartition des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des associés décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.

#### Chapitre VI.- Dissolution, liquidation

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'article 4 des présents Statuts par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou par la Loi pour toute modification des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins des Gérants ou, selon le cas, du Conseil de Gérance ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

#### Chapitre VII.- Loi applicable

**Art. 27. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

##### *Souscription et Paiement*

Le comparant ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en numéraire le montant ci-après énoncé:

Associé	Capital souscrit et libéré EUR	Nombre de parts sociales
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., .....	12.500,-	125
Total: .....	12.500,-	125

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant.

##### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.800,-

##### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2007.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant représentant la totalité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Décidé de fixer à deux Gérants l'administration de la Société et de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année 2007:

- Philippe Palmans, administrateur de sociétés, ayant élu domicile professionnel au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et

- Patricia Schon, administrateur de sociétés, ayant élu domicile professionnel au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

2. Décidé de fixer le siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé P. Schon, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007. Relation: LAC/2007/20361. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007108908/242/593.

(070124112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

---

**TAG I.D. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.494.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007109720/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02120. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

---

**Bel Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 27.908.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden  
Notaire

Référence de publication: 2007104431/7241/11.

(070117581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

---

**Milano Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.787.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.  
 Pour MILANO INVESTMENTS, S.à r.l.  
 FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
 Agent domiciliataire  
 Signatures

Référence de publication: 2007109588/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03337. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

**Cercle de Bridge de Luxembourg, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-7225 Bereldange, 11, rue de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg F 31.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juillet 2007 les statuts sont à modifier de la façon suivante:

**Art. 2.** Elle a son siège social à Bereldange, 11, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange.

Ce siège pourra être transféré par simple décision du Comité de Direction.

**Art. 17.** Le Comité Directeur est composé d'au moins 3 membres élus pour 1 an par l'Assemblée Générale annuelle à savoir un président, un secrétaire général, un trésorier.

Le Comité Directeur est limité à 7 membres.

Tout membre sortant est rééligible.

Fait à Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007109593/1605/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06152. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

**Nautifin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.758.

*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109743/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02805. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

**E.V.A.F Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.955.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2007*

- Est nommé gérant de la société M. Rolf Caspers, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de gérant démissionnaires M. Tom Karel Odile Verheyden.

- Le mandat de nouveau gérant est conclu pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007109635/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09049. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

---

**LDVF1 FIP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.646.

—  
EXTRAIT

En date du 10 août 2007, le conseil d'administration a décidé de transférer son siège social du 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, avec effet au 13 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 10 août 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007109675/7801/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06672. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

---

**March Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.116.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109746/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI02945. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

---

**Ipool S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 130.379.

—  
EXTRAIT

En date du 10 août 2007, le conseil d'administration a décidé de transférer son siège social du 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, avec effet au 13 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007109685/7801/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06669. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

---

**Fortezza Servco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 119.294.

—  
EXTRAIT

En date du 10 août 2007, le conseil d'administration a décidé de transférer son siège social du 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, avec effet au 13 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007109682/7801/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06678. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

---

**Faber (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.039.

—  
L'an deux mille sept, le six août,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FABER (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée sous la dénomination de FABER (LUXEMBOURG) S.A suivant acte reçu par le notaire Marc Cravatte, alors de résidence à Ettelbruck, en date du 4 mai 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 199 du 25 juillet 1988, modifiée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations C, numéro 594 du 17 avril 2002, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Tom Metzler, en date du 16 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 265 du 24 mars 2005, modifiée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, de résidence à Luxembourg-Cents, en date du 29 juin 2007, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 28.039, au capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Antonio Mazzotta, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Isabelle Donadio, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui, leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2007 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme FABER (LUXEMBOURG) HOLDING S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme FABER (LUXEMBOURG) HOLDING S.A.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction, pour l'exercice de leurs mandats allant du 1<sup>er</sup> janvier 2007 jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur:

FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Mestdagh, I. Donadio, A. Mazzotta, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, LAC/2007/21878. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

E. Schlessner.

Référence de publication: 2007109816/227/74.

(070125717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

**ITW SP Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 67.914.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

M. De Smedt

Gérant

Référence de publication: 2007109762/6679/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05799. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

**TS Villiot S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 95.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 août 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007109763/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04048. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

**EPI Q2 Group Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.985.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth of August.

Before the undersigned, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

EPI ORANGE HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.548,

here represented by Mr. Max Mayer, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 30 August 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of EPI Q2 GROUP MANAGEMENT S.à r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109.985, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, public notary residing in Luxembourg, dated of 26 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 December 2005. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger dated 25 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2 March 2006.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to amend and delete article 10 of the articles of incorporation of the Company.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend and to number the articles of incorporation of the Company further to the above resolution.

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 900.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:**

Im Jahr zweitausend und sieben, am dreissigsten August.

Vor dem unterzeichnenden Notar Herrn Paul Decker, im Amtssitz zu Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

EPI ORANGE HOLDINGS S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (Société à responsabilité limitée) errichtet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit eingetragener Niederlassung in 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen bei dem luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 103.548,

hier vertreten durch Herrn Max Mayer, Beamter, wohnhaft in Luxemburg, kraft einer Vollmacht, die ihr am 30 August 2007 in Luxemburg erteilt wurde.

Vorgenannte Vollmacht, nachdem sie vom Vollmachtnehmer und dem amtierenden Notar als ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt vorliegenden Urkunde angeheftet um gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Der Erschienene, vertreten wie eingangs erwähnt, ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft EPI Q2 GROUP MANAGEMENT S.à r.l., (im Folgenden die «Gesellschaft») eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) errichtet und gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, eingetragen bei dem luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 109.985, mit eingetragener Niederlassung in 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen auf Grund der Urkunde von Herrn Joseph Elvinger, öffentlicher Notar, mit Sitz in Luxemburg, vom 26 Juli 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 7 Dezember 2005. Die letzte Änderung der Satzung der Gesellschaft erfolgt auf Grund der Urkunde von Herrn Joseph Elvinger, mit Datum vom 25 August 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 2 März 2006.

Der Erschienene, als alleiniger Gesellschafter, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, nahm anschließend folgenden Beschlüsse vor:

#### *Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 10 der Gesellschaftssatzung der Gesellschaft zu ändern und zu streichen.

#### *Zweiter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Gesellschaftssatzung gemäss des obigen Beschlusses zu ändern und zu nummerieren.

#### *Kosten und Auslagen*

Die Kosten, Auslagen, Vergütungen oder Abgaben jeglicher Art, die der Gesellschaft auferlegt werden und ihr durch vorliegende Urkunde in Rechnung gestellt werden, belaufen sich auf 900,- EUR.

Worüber Urkunde erteilt wurde in Luxemburg, am Datum eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen des Erschienenen diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und dass, im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Nach Verlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer des Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, unterzeichnet der Vollmachtnehmer des Erschienenen zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Gezeichnet: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, Relation: LAC/2007/24982. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 17. September 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007109800/206/84.

(070125718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

**Headland Finance and AFG Luxembourg S.N.C., Société en nom collectif.**

**Capital social: GBP 19.015.718,00.**

Siège social: L-3378 Livange, 6, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.531.

In the year two thousand and six, on the twenty ninth of June.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

- HEADLAND FINANCE S.À R.L., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 104.523,

- AFG LUXEMBOURG S.À R.L., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 104.526,

here represented by Mr. Paul Worth, chartered accountant, with professional address at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, by virtue of a proxy established on June 26, 2006

Said proxies signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary public will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, represented by their proxyholder, have requested the notary public to state that:

I. The appearing parties are currently the partners of the partnership (*société en nom collectif*) existing in Luxembourg under the name of HEADLAND FINANCE & AFG LUXEMBOURG S.N.C., with registered office at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 104.531, incorporated by deed of the undersigned notary public on November 16th, 2004, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n ° 157 of February 22nd, 2005, the articles of association of which have been amended by an extraordinary general meeting of the partners held on November 23rd, 2005 before the undersigned notary.

II. The partnership capital of the Partnership presently amounts to nineteen million fifteen thousand and seven hundred eighteen British Pounds (GBP 19,015,718.-) divided into nineteen million fifteen thousand and seven hundred eighteen (19,015,718) interests with par value of one British Pound (GBP 1.-) each.

The partners have unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The partners resolved to transfer the Partnership's registered office from 22, Parc d'Activité Syrdall, Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg to 6, rue de Bettembourg, Livange, Grand Duchy of Luxembourg.

*Second resolution*

Pursuant to the above transfer of the Partnership's registered office, Article 5 paragraph 1 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. Paragraph 1.** The registered office of the Partnership is established in the municipality of Roeser.»

*Costs & Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Partnership as a result of the present deed are estimated without prejudice at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-)

There being no further business, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, who are known to the notary public by their First and Last name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary public, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- HEADLAND FINANCE S.A R.L., société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 104.523;

- AFG LUXEMBOURG S.A R.L., société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 104.526;

ici représentée par M. Paul Worth, avec adresse professionnelle au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée.

Lesquelles comparantes, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associées de la société en nom collectif établie à Luxembourg sous la dénomination de HEADLAND FINANCE AND AFG LUXEMBOURG S.N.C., constituée et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 104.531 (ci après «la Société») constituée par acte notarié, en date du 16 novembre 2004, publiée au Mémorial, recueil Spécial C n ° 157 du 22 février 2005, et dont les statuts ont été modifiés depuis par une assemblée générale extraordinaire tenue le 23 novembre, 2005 devant le notaire instrumentaire.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix neuf millions quinze mille sept cent dix huit Livres Sterling (GBP 19.015.718,-) représenté par dix neuf millions quinze mille sept cent dix huit (19.015.718) parts d'intérêts d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune. Les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés ont décidé de transférer le siège social de la Société du 22, Parc d'Activité Syrdall, Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg au 6, rue de Bettembourg, Livange, Grand-Duché de Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Suite au transfert de siège social de la Société ci-dessus, l'Article 5 paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Paragraphe 1<sup>er</sup>.** Le siège social est établi dans la commune de Roeser.»

*Frais & Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état civil et résidence, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: P. Wort, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, vol. 154S, fol. 33, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007109824/211/102.

(070126113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

**Manulife European Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 100.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007109751/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04571. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070124847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

---

**Intermedia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 95.419.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007109752/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06009. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070125030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

---

**Intermedia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 95.419.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007109753/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06012. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070125026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

---

**PL Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 96.132.

RECTIFICATIF

La mention déposée au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 6 septembre 2007 sous le n° L070119278.04 relative à l'enregistrement référencé LSO CH/08657 du 28 août 2007 est à lire comme suit:

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007109741/3560/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08657. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070124906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

---

**Newco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 44.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007109745/571/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03324. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

**Immobilière SCHLASSGOART (Groupe ARBED), Société en nom collectif.**

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 38.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007109747/571/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03285. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

**Liberty Capital S.A., Société Anonyme,  
(anc. MR Invest S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.141.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MR INVEST S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, numéro B 82.141, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 9 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1109 du 5 décembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Cristine Astgen employée privée, demeurant à Longeau (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole Henoumont, employée privée, demeurant à Martelange (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination en LIBERTY CAPITAL S.A. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.  
2. Ajout à l'article 5 des statuts d'une disposition prévoyant le démembrement des actions en nue-propriété et en usufruit.

3. Suppression à l'article 13 des statuts des mots suivants: «et pour la première fois en 2002».

4. Suppression du second alinéa de l'article 14 des statuts: «Exceptionnellement, le premier exercice comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2001».

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer de la dénomination sociale de la société de MR INVEST S.A. en LIBERTY CAPITAL S.A. En conséquence l'article 1<sup>er</sup> aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LIBERTY CAPITAL S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 5 in fine un paragraphe qui aura la teneur suivante:

«Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-Propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droits aux dividendes,

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit».
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention «nue-propriété».

Si les actions sont au porteur:

- les actions démembrées seront déposées auprès d'un tiers séquestre, désigné de commun accord par le nu-propriétaire et l'usufruitier.

Ce tiers séquestre aura la charge de vérifier la correcte application des dispositions relatives aux droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et d'usufruitier.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de supprimer à l'article 13 des statuts les mots suivants: «et pour la première fois en 2002». L'article 13 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le vingt mai de chaque année.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de supprimer le second alinéa de l'article 14 des statuts: «Exceptionnellement, le premier exercice comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2001». L'article 14 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Astgen, N. Henoumont, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 31 août 2007, MER/2007/1196 — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 septembre 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007109831/243/84.

(070126158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

**Canimmo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 112.984.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille sept, le onze septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- ALPHA TRUST LTD., société anonyme de droit de l'Île de Nevis, établie et ayant son siège social à Charlestown (Nevis Island), National Bank Building, Memorial Square, immatriculée au Registre des Sociétés de Charlestown sous le numéro 5186, et

2.- ENTREPRISE BELLE VUE LTD., société anonyme de droit de l'Île de Vierges, établie et ayant son siège social à Skeleton Building Main Street, Road Town, Tortola, immatriculée au Registre des Sociétés de Tortola sous le numéro 86780,

toutes ici représentées par Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant à Luxembourg, (le «Mandataire») en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg

lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. CANIMMO HOLDING S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 112.984 a été constituée suivant acte reçu par acte notarié, en date du 21 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 645 du 29 mars 2006.

II. Le capital social émis de la Société est de 1.250.000,- EUR (un million deux cent cinquante mille euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, entièrement libérées.

Les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social, agissant comme ci-avant, déclarent:

III. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. être propriétaires de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'associés uniques représentant l'intégralité du capital social, déclarent expressément procéder à la dissolution de la Société et que la liquidation a été faite par ENTREPRISE BELLE VUE LTD, prénommée et vérifiée par le commissaire vérificateur ALPHA TRUST LTD, prénommée;

V. que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'elles ont reçu ou recevront tous les actifs de la Société, et reconnaissent qu'elles seront tenues de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les Actionnaires aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société; et

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, LAC/2007/26312. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 septembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007109802/206/49.

(070125736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

---

**Island Fibre Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 89.826.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille sept, le trente et un août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Keith Rhea, administrateur de sociétés, demeurant à USA-34990, Florida (Etats-Unis) 1614 SW Seagull way, Palm City

(le «Mandant»)

ici représenté par Mademoiselle Estelle Matera, employée privée, demeurant professionnellement, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg,

(le «Mandataire»)

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 23 août 2007 laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. ISLAND FIBRE HOLDING S.A. (la «Société»), ayant son siège social au L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 89.826 a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire résidant à Remich, en date du 8 novembre 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1761 du 11 décembre 2002

II. Le capital social émis de la Société est fixé à trente et un mille Dollars des Etats-Unis (31.000,- USD) libéré à quatre-vingt-six virgule quarante-cinq pour cent (86,45%).

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et renonce à rédiger l'acte en langue anglaise.

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Matera, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, Relation: LAC/2007/24996. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich le 12 septembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007109801/206/47.

(070125738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

**Syré Zahntechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.794.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007109760/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03380C. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

**Deco et Buro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3730 Rumelange, 54, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 103.390.

L'an deux mille sept, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

1.- Madame Laurence Usubelli, épouse de Monsieur Claude Valter, employée privée, née à Villerupt (France) le 25 septembre 1973, demeurant à F-57655 Boulange, 11, lotissement les Villas du Côteau,

2.- Monsieur Claude Valter, employé privé, né à Audun-Le-Roman (France) le 7 mars 1957, demeurant à F-57655 Boulange, 11, lotissement les Villas du Côteau,

Qu'ils déclarent être les associés de la société à responsabilité limitée DECO ET BURO S.à r.l., ayant son siège social à L-4131 Esch-sur-Alzette, 11, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 103390, constituée suivant acte reçu par le Notaire instrumentaire, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 28 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1285 du 28 septembre 2004.

Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-4131 Esch-sur-Alzette, 11, avenue de la Gare à L-3730 Rumelange, 54, Grand-Rue.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la décision qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3, paragraphe premier des statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 3.** Le siège de la société est établi dans la commune de Rumelange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, qualités et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Usubelli, C. Valter, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 31 août 2007, MER/2007/1193. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 septembre 2007

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007109830/243/35.

(070126161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

**Cortez Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 61.118.

L'an deux mille sept, le trois juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CORTEZ VENTURES S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 61.118, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 25 du 13 janvier 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 35.000 (trente-cinq mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. Le cas échéant, nomination de ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Salduba Building, 53rd Street East, Panama comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

- ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Salduba Building, 53rd Street East, Panama

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Seil, A. Uhl, L. Hansen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, LAC/2007/16608. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007109806/211/58.

(070125980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

**Abendi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 97.924.

L'an deux mille sept, le vingt-sept juin.

Par-devant Vous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ABENDI S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 97.924.

La Société a été constituée par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2003. Ledit acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 118, du 29 janvier 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Geiben, avocat à la Cour.

Monsieur le président nomme secrétaire Mademoiselle Marie Gilmer, avocat.

L'assemblée élit scrutateurs Madame Maria Susca-Radogna, employée privée et Madame Hortense Huberty-Muller, employée privée.

Tous les membres du bureau ont leur adresse professionnelle à L-2227, Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cent actions (3.100) d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) représentant l'intégralité du capital social de trente et mille euros (31.000,- EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires, tous présents ou représentés, restera annexée à la présente, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, qui ont été paraphées et validées par les membres du bureau et le notaire instrumentant, pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 01) Allocution du président de l'assemblée;
- 02) Approbation des comptes sociaux au 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006;
- 03) Approbation du rapport du commissaire aux comptes;
- 04) Affectation des résultats;
- 05) Résolution de dissoudre la société et de la mettre en liquidation;
- 06) Nomination d'un liquidateur;
- 07) Détermination des pouvoirs du liquidateur;
- 08) Fixation des rémunérations du liquidateur;
- 09) Nomination de deux commissaires de surveillance;
- 10) Fixation de la rémunération des commissaires;
- 11) Confirmation du maintien du siège pendant la période de la liquidation;
- 12) Divers

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, et après s'être reconnue régulièrement constituée et en avoir délibéré a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale entend le rapport du conseil d'administration concernant les exercices se clôturant aux 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006 et elle l'approuve.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale entend les rapports du commissaire aux comptes concernant les mêmes exercices et elle les approuve.

L'assemblée générale approuve les bilans, les comptes de profits et pertes et les annexes aux 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006, tels qu'ils sont soumis aux actionnaires.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le résultat des exercices se dégageant des bilans et des comptes de profits et pertes approuvés par la résolution qui précède:

Exercice 2005	
Résultat reporté . . . . .	1.696.312,03
Perte de l'exercice 2005 . . . . .	-1.866.612,34
Perte à reporter . . . . .	<u>-170.300,31</u>
Exercice 2006	
Perte reportée . . . . .	-170.300,31
Résultat de l'exercice 2006 . . . . .	<u>156.783,79</u>
Perte à reporter . . . . .	-13.516,52

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale vote la décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes qui ont été en fonction au cours des exercices sous référence.

*Cinquième résolution*

Il est décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Conformément à la loi, la Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à clôture de celle-ci. Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention «société en liquidation».

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer liquidateur: Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, né le 16 février 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

*Septième résolution*

Les pouvoirs du liquidateur sont définis pour être ceux prévus aux articles 141 et articles suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Il présentera sa reddition des comptes ainsi que le rapport final avec l'attribution du boni de la liquidation aux ayants droit. Cette distribution pourra même se faire avant la clôture finale, à la condition que toutes les dettes auront été payées et que des provisions suffisantes auront été faites pour celles des dettes qui n'auront pas encore pu être finalement quantifiées, cette réserve étant principalement faite eu égard aux devoirs envers l'administration fiscale. Il est d'ores et déjà retenu que les susdites provisions pourront survivre à la clôture de la liquidation.

*Huitième résolution*

La rémunération du liquidateur est déterminée à la clôture de la liquidation, mais d'ores et déjà un paiement d'acompte de € 3.000,- lui est attribué.

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de nommer commissaires de surveillance: Madame Gabriele Schneider, directrice de sociétés et Monsieur Laurent Backes, avocat à la Cour.

*Dixième résolution*

La rémunération des commissaires de surveillance est déterminée à la clôture de la liquidation, mais d'ores et déjà un paiement d'acompte de € 350,- leur est attribué.

*Onzième résolution*

L'assemblée générale décide que le siège social reste au L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Geiben, M. Gilmer, M. Susca-Radogna, H. Huberty-Muller, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, LAC/2007/16159. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007109811/5770/103.

(070125620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

**ProLogis Spain XXV (P) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. Parkridge Spain 1 S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.691.

In the year two thousand seven, on the ninth day of August.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PARKRIDGE (WESTERN EUROPE) S.à r.l., a company having its registered office at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered under the number B 117.375,

here represented by Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on August 8, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole actual shareholder of PARKRIDGE SPAIN 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle having its registered office at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, incorporated by notarial deed on November 27, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 176 of February 14, 2007.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change the name of the Company into ProLogis SPAIN XXV (P) S.à r.l.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend article 1 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 1. Form - Name.** There exists a corporation with limited liability (société à responsabilité limitée) governed by Luxembourg law, under the name ProLogis SPAIN XXV (P) S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Corporation»).»

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred and fifty euro (750.- LUF).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le neuf août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PARKRIDGE (WESTERN EUROPE) S.à r.l., dont le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite sous le numéro B 117.375,

ici représentée par Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 8 août 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société PARKRIDGE SPAIN 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, constituée suivant acte notarié du 27 novembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 176 du 14 février 2007.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer le nom de la société en ProLogis SPAIN XXV (P) S.à r.l.

*Deuxième résolution*

L'associé unique déclare modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois sous le nom de ProLogis SPAIN XXV (P) S.à r.l. (ci-après dénommée la «Société»).»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ sept cent cinquante euros (750.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, LAC/2007/22823. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007109834/220/74.

(070126076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

**Combustibles Goossens S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-7415 Brouch-Mersch, 57, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.069.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le trente et un août.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Valentin Goossens, employé privé, né à Ettelbruck le 18 septembre 1965 (1965 0918 153), demeurant à L-7415 Brouch, 57, route d'Arlon.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société à responsabilité limitée COMBUSTIBLES GOOSSENS S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle (1998 2408 493), (R.C.S. Luxembourg section B numéro 97.069), avec siège social à L-7415 Brouch/Mersch, 57, route d'Arlon, a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch en date du 15 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 755 du 19 octobre 1998,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Edmond Schroeder en date du 14 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 834 du 10 novembre 1999.

2.- Que le capital social a été fixé lors de la constitution à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cent (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

3.- Que le comparant, en tant qu'associé unique a décidé de dissoudre la société à responsabilité limitée unipersonnelle COMBUSTIBLES GOOSSENS S.à r.l.

4.- Qu'il s'ensuit que ladite société est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

5.- Que le comparant, déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à huit cents euros (800,- €).

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Goossens, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 3 septembre 2007, Relation: CAP/2007/2170. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 6 septembre 2007.

C. Mines.

Référence de publication: 2007109810/225/41.

(070126054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

**Snobfood Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.062.

—  
Il résulte d'un acte du notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, daté du 23 juillet 2007, contenant assemblée générale extraordinaire de la société SNOBFOOD HOLDINGS S.A., ayant son siège à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg B 129.207, que lors de ladite assemblée générale, il a été notamment décidé d'augmenter le capital de la société SNOBFOOD HOLDINGS S.A. à concurrence de un million trois cent mille euros (1.300.000,- EUR) par l'émission de mille trois cents (1.300) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune,

toutes souscrites par SAPPERTON S.à r.l., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse (R.C.S. Luxembourg B 127.827,)

et libérées intégralement par SAPPERTON S.à r.l.

par apport en nature de six mille six cent vingt-cinq (6.625) parts sociales de la société SNOBFOOD INVESTMENTS S.à r.l., (représentant 100% du capital total de la dite société)

Il en résulte donc que SNOBFOOD HOLDINGS S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, (R.C.S. Luxembourg B 129.207) est propriétaire des 6.625 parts sociales de la société SNOBFOOD INVESTMENTS S.à r.l.

Pour la société SNOBFOOD INVESTMENTS S.à r.l. suit signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, Référence CI/01885. — Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Pour avis conforme, délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007109809/220/27.

(070125976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

### **Decofinance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 74.554.

L'an deux mille sept, le neuf août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société DECOFINANCE S.A. (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.554, constituée suivant un acte de Maître Alphonse Lentz, notaire alors de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 426 en date du 15 juin 2000.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, demeurant à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne Monsieur Gilles Ralet, juriste, demeurant à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée élit scrutateur, Madame Alessandra Selandari, avocat, demeurant à Fermo (Italie), en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présences qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les représentants des actionnaires ainsi que par les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par toutes les parties, resteront également annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. qu'il ressort de la liste de présences établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 49.500,- est dûment représentée à l'Assemblée, qui est donc considérée comme valablement constituée et apte à délibérer des points de son ordre du jour reproduit ci-dessous.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 950.500,- de façon à porter le capital social de son montant actuel de EUR 49.500,- à un montant de EUR 1.000.000,-, par voie d'émission de 9.505 nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de EUR 100,- chacune;
3. Renonciation par les actionnaires actuels de la Société à leur droit de souscription préférentiel et souscription et libération de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus;
4. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus;
5. Modification du registre des actions de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société de procéder individuellement sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des actions de la Société, de l'augmentation de capital social de la Société mentionnée sous le point 2. ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives; et
6. divers.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris unanimement les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 950.500,- (neuf cent cinquante mille cinq cents euros) de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 49.500,- (quarante-neuf mille cinq cents euros) à un montant de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) par voie d'émission d'un nombre total de 9.505 (neuf mille cinq cent cinq) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter les souscriptions à l'augmentation du capital social de la Société décidée sous la seconde résolution ci-dessus et sa libération intégrale comme suit, étant entendu et acté que les actionnaires actuels de la Société ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel concernant les actions de la Société nouvellement émises et ont accepté que ces actions soient souscrites de la manière suivante:

*Souscription - Libération*

Chacune des personnes énumérées dans le tableau ci-dessous déclare souscrire le nombre d'actions et libérer entièrement ces actions par un apport en numéraire (incluant une prime d'émission) tel qu'indiqué à coté de son nom:

Nom du souscripteur	Nombre de nouvelles actions souscrites	Valeur nominale des actions souscrites EUR	Montant de prime d'émission versée EUR	Montant total de l'apport EUR
TwinFin S.A. ....	3.216	321.600,-	178.400,-	500.000,-
DEUTSCHE BANK AG . . . . .	6.289	628.900,-	6.623.100,-	7.252.000,-
Total . . . . .	9.505	950.500,-	6.801.500,-	7.752.000,-

Cet apport en numéraire d'un montant total de EUR 7.752.000,- (sept millions sept cent cinquante-deux mille euros) est à affecter comme suit:

1. un montant de EUR 950.500,- (neuf cent cinquante mille euros) au compte du capital social nominal de la Société; et
2. un montant de EUR 6.801.500,- (six millions huit cent un mille cinq cents euros) à la réserve de prime d'émission de la Société.

Le montant de l'apport en numéraire d'un montant total de EUR 7.752.000,- (sept millions sept cent cinquante-deux mille euros) fait à la Société est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage, et le notaire instrumentant reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social de la Société décidée sous la seconde résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Premier paragraphe.** Le capital souscrit est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et confère pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société de procéder individuellement sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des actions de la Société de l'augmentation de capital social de la Société décidée sous la seconde résolution ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses supportées par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 81.500,- (quatre-vingt-un mille cinq cents Euros).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: M. Gilotti, G. Ralet, A. Selandari, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, LAC/2007/23062. — Reçu 77.520 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007109812/5770/100.

(070125571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

**Zillertal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 950.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.781.

In the year two thousand and seven, on the seventeenth of August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

CLS LUXEMBOURG S. à r.l., a private liability limited company having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, R.C.S. Luxembourg B 115.781, here represented by Mr Frank Walenta, lawyer, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on August 13, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of ZILLERTAL S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of notary Maître André Schwachtgen on the 13 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1290 dated 4 April 2006.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by nine hundred thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 937,500.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to nine hundred fifty thousand euro (EUR 950,000.-) by the issuance of thirty-seven thousand five hundred (37,500) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the thirty-seven thousand five hundred (37,500) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of nine hundred thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 937,500.-) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6. First paragraph.** The capital is fixed at nine hundred and fifty thousand euro (EUR 950,000.-) represented by 38,000 shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately eleven thousand five hundred euro (EUR 11,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-sept août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CLS LUXEMBOURG S. à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est établi à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, R.C.S. Luxembourg B 115.781, ici représentée par Monsieur Frank Walenta, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 août 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société ZILLERTAL S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 13 avril 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1290 du 4 juillet 2007.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 937.500,-) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à neuf cent cinquante mille euros (EUR 950.000,-) par l'émission de trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

L'associé unique déclare souscrire les trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces de sorte que le montant de neuf cents trente-sept mille cinq cents euros (EUR 937.500,-) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, L'associé unique déclare modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital est fixé à neuf cent cinquante mille euros (EUR 950.000,-) représenté par trente-huit mille (38.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ onze mille cinq cents euros (EUR 11.500,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Walenta, M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, LAC/2007/23820. — Reçu 9.375 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007109813/5770/91.

(070125734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

**Franzen & Schieben IT-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.235.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007109761/7564/11.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09309. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

---

**Euroinvest (Hungary 2) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 70.928.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 9 juillet 2007 que ROCKSPRING P.I.M. (REGULATED) LIMITED, ayant son siège social au 166, Sloane Street, SW1X 9QF Londres, Royaume-Uni, enregistrée auprès du «Registrar of Companies for England and Wales» sous le numéro 2776714, a vendu ses 500 parts sociales à EUROINVEST PROPERTY INVESTMENT MANAGER (PIM) Inc., ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle, Delaware, Etats-Unis, enregistrée auprès du «Secretary of State of the State of Delaware» sous le numéro 4346406, de sorte que toutes les parts sociales de la Société sont détenues par EUROINVEST PROPERTY INVESTMENT MANAGER (PIM) Inc.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

*Pour la société*

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2007109847/805/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04323. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

---

**LuxCo 41 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.925.

—  
Il résulte du contrat de vente et d'achat du 20 août 2007 que toutes les parts sociales ordinaires de la Société détenues par TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 84.993, ont été transférées à Monsieur Claes Göran Nordström, né le 27 juillet 1956 à Örgryte (Suède), demeurant au 60, avenue des Chasseurs, B-1410 Waterloo, de sorte que Monsieur Claes Göran Nordström détient désormais 500 parts sociales ordinaires de la Société représentant l'entière de son capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

*Pour la société*

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2007109848/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04219. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

---